

Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - COMITE SYNDICAL DU LUNDI 6 MARS 2023

Délibération n°23-01-03

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars à 16h00, le Comité syndical s'est réuni dans la Salle carrelée de l'Espace Bel-Air à Miniac-Morvan.

Nombre de délégués présents : 20

Etaient présents :

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo : M. Hubert MULLIEZ (suppléant de M. Pascal BRIAND), M. Olivier COMPAIN, M. Louis DESPRES (suppléant de M. Régis ELRIC), M. Gilles GUYON, M. Félix LEMERCIER, Mme Laurence QUERRIEN, M. Jean-François RICHEUX.

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : M. Christophe FAMBON, M. Jean-Pierre ROUXEL (suppléant de M. Jean-Pierre FESTOC), Mme Stéphanie GEFFLOT-LE-GLEUT, M. David GUILLOUX, M. Gilles LEBRET, M. Gaël LEPORT, Mme Paulette PARIS (suppléante de M. Julien LEPORT), M. Gwendal LECOINTRE, M. Eric DELALANDE (suppléant de M. Régis ROBIN), M. Arnaud VETTIER, M. Albéric MOREL (suppléant de M. Arnaud VETTIER).

Communauté de communes Bretagne Romantique : Mme Christelle BROSELLIER, M. Stéphane NOURRY.

Assistaient : Mme Elodie BOUCHER, Responsable du SBCDol et Animatrice-Coordinatrice du SAGE, Mme Amélie GAUCHET, Chargée de gestion administrative, financière, comptable et RH et M. Fabien HYACINTHE, Technicien Animateur-Coordinateur de Bassin Versant.

Excusés :

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo : M. Cyrille LEUDIERE (suppléant de M. Michel HARDOUIN), M. Yves RUELLAN, Mme Chantal BESLY-RUEL.

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : Mme Régine LAURENT, Mme Christine FAUVEL.

Communauté de communes Bretagne Romantique : M. François BORDIN, M. Damien GUEDE (suppléant de Mme Isabelle THOMSON).

Secrétaire de séance : Mme Paulette PARIS

Date de convocation : 27 février 2023

.....

7. Finances locales – 7.1 Décisions budgétaires AFFECTATION DES RESULTATS 2022

CONSTATANT que le compte administratif 2022 fait apparaître :

- un excédent d'investissement cumulé de 88 714,00 €
- un excédent de fonctionnement cumulé de 249 218,12 €
- un solde des restes à réaliser de – 160 050,00 €
- un besoin de financement de 71 336,00 €

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents,
DECIDE**

- **D'AFFECTER** au budget primitif 2023 l'excédent de la section d'investissement reporté pour un montant de 88 714,00 € au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) et le besoin de financement pour un montant de 71 336,00 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé),
- **D'AFFECTER** au budget primitif 2023 l'excédent de la section de fonctionnement reporté pour un montant de 177 882,12 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).
- **D'INSCRIRE** ces sommes au budget 2023.

Date de publication : le 07 mars 2023
Certifié exact,

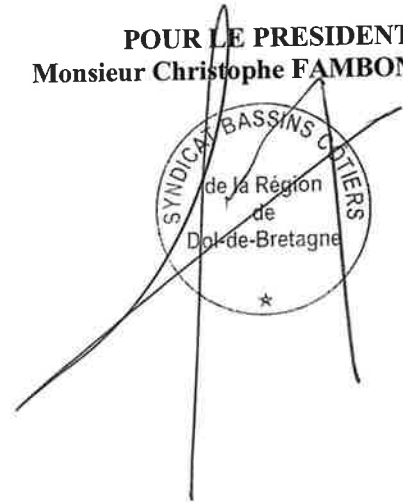
Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, Le 07 mars 2023

**LA SECRETAIRE DE SEANCE
Madame Paulette PARIS**



**POUR LE PRESIDENT,
Monsieur Christophe FAMBON**



SYNDICAT BASSINS COTIERS
de la Région
de
Dol-de-Bretagne
★